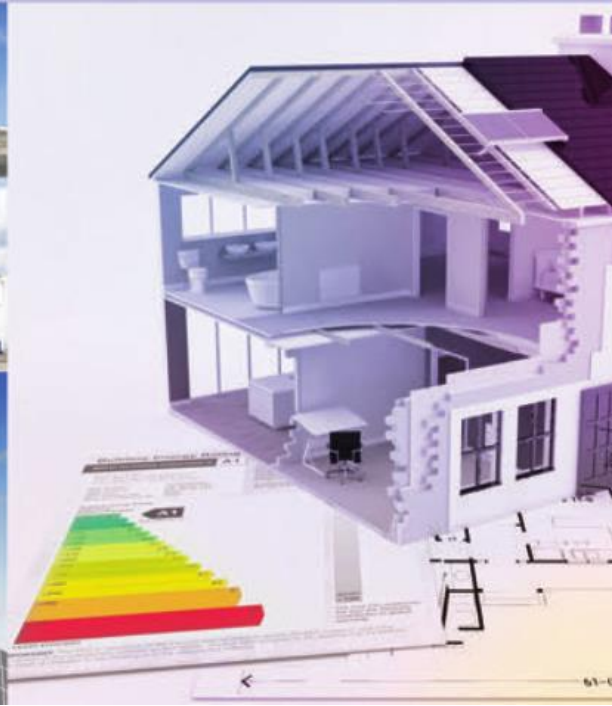


Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs !



TAXE D'APPRENTISSAGE

DEPARTEMENT GENIE THERMIQUE ET ENERGIE

- DUT Génie Thermique et Energie
- Licence Professionnelle Métiers de l'Energétique, de l'Environnement, et du Génie Climatique



Pau
Mont de Marsan
PAYS DE L'ADOUR

<http://iutpa.univ-pau.fr/gte>



DES FORMATIONS QUI REPONDENT A VOS BESOINS

Le département Génie Thermique et Energie de l'IUT des Pays de l'Adour propose une offre de formation dans le domaine de l'Energie centrée sur les **problématiques métiers** :

- Conception CVC, bâtiment performant
- RT 2012
- Audit énergétique
- Production d'énergie
- Efficacité énergétique



Des équipements techniques favorisant les **misés en situation de travail** :

- **Bancs de travaux pratiques** en mécanique, métrologie, électricité, mécanique des fluides, transferts thermiques, thermodynamique, régulation, combustion...
- **Bancs d'essais** échangeurs, caractérisation thermique des matériaux, machines thermiques, chaudières, étude de la convection, de la conduction, du rayonnement ...
- Halles technologiques disposant d'**équipements de dimension quasi industrielles** : machine frigorifique, centrale de traitement d'air, VMC double flux, meuble frigorifique de vente, soufflerie, pile à combustible...
- Salles informatiques et **bureaux d'études**, équipées de **logiciels professionnels** (Autocad, Revit, Perrenoud, Pléiade et Comfie, Dialux, Comsol).



DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

- Acquisition de **compétences métiers**
- Rythmes d'alternance **adaptés aux entreprises**
- **Accompagnement** personnalisé
- **Expérience professionnelle** riche : 3 à 4 mois de présence en entreprise en formation initiale, **8 à 18 mois** en alternance
- **Excellent taux d'insertion** professionnelle :

81%
en DUT*

95%
en Licence Pro*

* Taux d'insertion parmi les diplômés en situation d'emploi. Sources : enquête nationale ADIUT 2 ans après l'obtention du DUT GTE (diplômés 2015), enquête ODE UPPA 30 mois après l'obtention de la LP Métiers de l'Energétique, de l'Environnement et du Génie Climatique (diplômés 2016).

COLLABORATIONS POSSIBLES

Nous pouvons vous accompagner pour :

- recruter de futurs collaborateurs, stagiaires, alternants
- former vos salariés
- réaliser un diagnostic
- valider/invalides des hypothèses / solutions
- effectuer une recherche documentaire
- mettre à jour une réglementation / normes
- faire avancer un projet R&D ...

Former vos futurs collaborateurs

STAGE & ALTERNANCE

Stage : 10 semaines minimum en DUT, 16 semaines en LP.

Alternance : 18 mois/24 en entreprise en DUT, 8 mois/12 en licence pro.

Vous aider

PROJETS TUTEURS

Projets réalisés par des étudiants de l'IUT, encadrés par un enseignant référent et un correspondant de l'entreprise partenaire.

Exemples :

- *Optimisation énergétique d'une salle de traite*
- *Conception d'un banc d'essais hydrodynamique*
- *Amélioration énergétique de meubles frigorifiques de vente*
- *Caractérisation thermique de matériaux pour la construction*

Former vos salariés

FORMATION SUR MESURE

Montage de **formations « à la carte »** : programme et modalités établis **en fonction de vos besoins**.

- Exemple : *mise en place d'un CQP Technicien métrologue pour permettre l'évolution professionnelle d'un salarié au sein d'un groupe aéronautique*

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué dans le cadre de la Loi « Avenir professionnel ».

L'IUT des Pays de l'Adour reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage : 13% de votre taxe d'apprentissage peut être fléché vers nos formations.

POUR NOUS SOUTENIR

Vous versez directement ce solde de 13% à l'IUT des Pays de l'Adour sans passer par un intermédiaire.

SOLDE 13%



IUT des Pays de l'Adour
UAI n° 0641842E

Département Génie Thermique et Energie

Quand ?

Entre le 1 janvier et le 31 mai 2021

Comment ?

Par virement ou par chèque, à l'ordre de **l'Agent comptable de l'UPPA**
(Modalités de versement précisées dans le bordereau pré-rempli ci-joint)

**Attention à bien préciser comme destinataire du versement :
Département Génie Thermique et Energie, IUT Pays de l'Adour**

Nous comptons sur vous !

La taxe d'apprentissage est une **ressource essentielle** pour nous permettre d'investir et maintenir un niveau de qualité dans nos formations.

Pour un versement sous forme de don en nature : nous contacter



Contact

Marie Lavielle
marie.lavielle@univ-pau.fr
06 65 67 92 62